



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 1/2

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente définissent les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion des ventes effectuées par nos services. En signant le bon de commande ou en acceptant la confirmation de commande, le contractant reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de notre part peuvent modifier l'application des présentes conditions générales de vente.

2. Validité des offres

Sauf stipulation contraire et écrite, le délai de validité de nos offres est de 30 jours calendaires à dater de leur émission.

3. Commandes

Toute commande qui nous est confiée ne nous engage qu'à réception du règlement intégral TTC y afférent. Les modifications portées par le client sur son bon de commande ou sur notre offre ne seront considérées conformes et validées qu'à la seule condition que nos services les aient acceptées et confirmées par écrit.

En cas d'annulation unilatérale d'une commande par le contractant, Manufacture d'Oc se réserve le droit d'exiger et de retenir une indemnité de 30% du montant total de la commande considérée.

La différence de perception des formes et des couleurs entre les photographies du mobilier et leur graphisme, présentés sur le site ne constitue pas une non-conformité du produit livré

4. Prix

Les prix indiqués en euros sont hors taxe. La TVA applicable au jour de la commande est en supplément. Les prix sont fermes jusqu'à l'expiration de la validité précisée sur le devis. Les prix ne comprennent pas les frais de transport.

5. Frais de port - Transport - Livraison

Les frais de port s'entendent par point de livraison en France selon la grille tarifaire détaillée et facturés selon les mobiliers transportés.

Les livraisons sont effectuées par transporteur directement au domicile du client et sont déposés sur le devant de porte.

A réception de commande, les délais de livraison sont en règle générale de 6 semaines. Sur la confirmation de commande figure la date prévisionnelle de départ de notre unité. Ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif, Manufacture d'Oc ne peut être tenue responsable des retards de livraison imputables au transporteur ou tout événement fortuit.

Conformément à la législation en vigueur, la marchandise voyage aux risques et périls du destinataire. A la livraison, il est impératif de contrôler le ou les colis avant de signer le bon du transporteur. Si l'un des colis parvient détérioré, portez tout de suite sur le bordereau du transporteur la mention « Réserves caractérisées par le fait suivant : _____ (précision succincte) ». Si vous constatez une détérioration effective, prenez des photographies et informez le transporteur dans les 48 heures par lettre recommandée. Avisez sans délai les services de Manufacture d'Oc en envoyant par mail les photographies des colis.

6. Garantie - exclusion

La gamme de mobiliers de bien être extérieur ou intérieur Manufacture d'Oc bénéficie d'une garantie d'un an pour tous ses modèles et selon les conditions détaillées ci-après.

Le client bénéficie de la garantie légale de conformité telle que prévue aux articles L211-1 à L212-1 du Code de la consommation.

Les exclusions de la garantie :

S'agissant de meubles fabriqués de façon artisanale et manuelle, les marques sans déformation dues aux soudures d'assemblage sont exclues de la garantie. Les dégradations justifiées par un manque de précaution ou de soins lors du déballage des meubles après livraison. (Voir notice entretien, déconditionnement du mobilier).

Les dégâts occasionnés par le non-respect des conseils d'utilisation, d'entretien et de stockage du mobilier.

Les dépôts de corrosion suite à des rayures, chocs ou frottements dus à l'usage.

Les traces de corrosion mineures sous les plateaux, assises ou dossiers, conséquence naturelle de l'acier utilisé. Des stylos retouche sont utilisables sans ponçage et mis à disposition auprès des revendeurs.

La corrosion de nos meubles exposés et utilisés en front de mer consécutive à l'agression d'embruns ou brouillards salins.

L'usure et le défraîchissement naturels de l'acier utilisé.

Les tâches, marques ou auréoles non déclarées à la livraison.

A l'usage, les tâches, marques ou auréoles (favorisées par une ambiance humide ou de condensation, par la rétention d'eau et le contact prolongé avec un appui humide).

Toutes traces découlant de produits utilisés pour l'entretien et agissant de façon agressive. Toutes marques générées par des liquides contenant de la saumure ou des boissons gazeuses.

Tout meuble livré dont l'état n'aura pas été vérifié à sa livraison et sans réserve portée par écrit sur le bon de livraison à signer présenté par le transporteur.

7. Responsabilités

Manufacture d'Oc décline toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit lors d'une utilisation non conforme des mobiliers fabriqués par l'entreprise.

8. Litiges

En cas de contestation entre les parties, seul est compétent le Tribunal de Rodez dont dépend notre siège social.